

CADRES

C.F.T.C.

NUMÉRO 145
NOVEMBRE 1960

et PROFESSION

Organe de la Fédération des Ingénieurs et Cadres de l'Industrie et du Commerce

Syndicalisme fort ou au rabais

par André BAPAUME

UNE nouvelle assez curieuse nous est parvenue récemment des Etats-Unis. « Certains des dix-neuf Etats où ont cours les lois du droit au travail ont décidé de rendre licite une clause dite « Agency-Shop ». Cette disposition prévoit que les travailleurs qui ne veulent pas adhérer au syndicat peuvent ne pas le faire, mais ils doivent payer une redevance fixée mensuellement, égale généralement à la cotisation syndicale, pour aider le syndicat à faire face aux dépenses qu'il assume en tant que représentant exclusif de leurs intérêts dans les négociations collectives.

L'A.F.L.-C.I.O. estime que le patronat en est arrivé à admettre explicitement le principe en vertu duquel, là où les travailleurs se partagent les augmentations de salaires et les avantages négociés par le syndicat, tous doivent partager les dépenses de fonctionnement du syndicat. »

Une fois encore, une idée lancée par nous aura fait son chemin et se trouve reprise à l'étranger ; c'est notre Congrès de 1956 qui, sur proposition de notre ami Tofani, adoptait un rapport sur la création d'une contribution professionnelle versée partie par les entreprises, partie par les travailleurs non syndiqués bénéficiaires bénévoles de l'action syndicale. Cette idée heurtait à l'époque trop d'opinions préétablies sur nos conceptions de l'ordre syndical pour pouvoir être appliquée.

Enregistrons que, dans un pays où le syndicalisme est financièrement puissant, on n'hésite pas à faire payer les « pique-assiette ». C'est justice. Nous n'en sommes pas encore là

en France où le problème se complique du fait de l'existence d'une centrale importante inféodée au communisme international.

Le problème du financement de l'appareil syndical repose pour de nombreuses années encore sur les seules cotisations des adhérents, cotisations dont l'un de nos amis, familier de la vie syndicale internationale, nous disait récemment qu'elles se situent à un niveau misérable.

Qu'on en juge par deux autres informations.

Au cours de son récent congrès en Floride, l'Union des Travailleurs de la Construction mécanique et électrique a décidé de porter le taux minimum de la cotisation mensuelle des adhérents de 3 à 4 dollars afin de permettre aux 300 syndicats affiliés de porter leur versement mensuel à la Fédération de 1,50 dollar à 2 dollars par adhérent. Ainsi, des ouvriers gagnant de 1,25 à 2 dollars de l'heure pour la plupart décident de consacrer à leur syndicat une somme minimum équivalente à 2.000 anciens francs par mois, soit 1,50 % de leur salaire. A cette échelle, les cotisations mensuelles des Cadres devraient se situer entre 2.000 et 4.000 anciens francs.

Un exemple de la puissance que confèrent de telles cotisations nous est donné dans une seconde information venant cette fois d'Allemagne où le niveau de vie est comparable à celui des ouvriers français.

Dans le Syndicat des Industries métallurgiques de la République Fédérale, la cotisation de l'adhérent est de 1,4 DM par semaine, soit près de 700 francs

par mois. Cette Organisation comprend 1.900.000 adhérents. On peut se faire une idée de l'importance des moyens qu'elle peut mettre en œuvre. Pour le seul poste de la formation, elle consacre 3.747.711 DM, soit près de 450 millions d'anciens francs. Au poste de la presse syndicale, on trouve : 14.330.405 DM, soit 1.700 millions d'anciens francs. Enfin, elle verse à la Confédération (D. C. B.) une somme de 28.055.196 DM, soit l'équivalent de 3.360 millions ! Signalons que cette Confédération entretient, de son côté, six écoles confédérales, ce qui permet de renforcer encore l'effort de formation réalisé par le syndicat.

De tels chiffres nous laissent rêveurs, nous, syndiqués français, même Cadres ; mais il s'agit bien de réalités et l'on comprend l'appréciation de notre ami sur le niveau des cotisations syndicales françaises. Il divisait du reste, l'Europe en deux zones : l'une, nordique, avec l'Allemagne et l'Angleterre ; l'autre, du Sud, avec l'Espagne, l'Italie, la Turquie... et la France.

La grandeur française aura encore quelques efforts à faire sur ce plan pour se hisser au niveau désiré par le Président de la République. Mais, trêve de plaisanterie, l'Organisation des Cadres connaît aussi des difficultés financières. Son caractère interprofessionnel l'oblige à avoir un équipement important par rapport à ses effectifs. Sait-on qu'elle a négocié plus de 150 conventions et accords et qu'il n'est pas une seule convention collective concernant les Cadres et Ingénieurs dont elle ne soit pas signataire ? Elle doit, en outre, assurer la représentation de ses adhérents dans un nombre

Dans ce numéro :

Page 2 - L'accélération du Marché Commun.

Les intéressés ont leur mot à dire.

Page 3 - Aspects de la promotion ouvrière.

Page 4 et 5 - Le Conseil économique et social.

Page 6 - Le mois économique.

Page 7 - Action professionnelle.

Programme du cycle de formation 1960-61

important d'organismes officiels ou paritaires, représentation qui demande également de gros efforts.

Si l'est des Ingénieurs et Cadres qui paient des cotisations de 12.000 fr. par an, il en est d'autres, disposant de rémunérations confortables, qui se refusent à payer des cotisations supérieures à 3.000 francs par an. Ils sont aidés en cela par certaines organisations qui se contentent de cotisations au rabais.

De telles cotisations, outre qu'elles ne permettent pas un développement normal de notre action syndicale, gênent certains syndicats d'employés ou d'ouvriers dont les adhérents ne conçoivent pas que leur cotisation

soit plus importante que celle d'un Cadre.

Il importe donc que chacun reconsidère sa contribution syndicale et la situe à un niveau convenable, 1 % de la rémunération par exemple. Nous avons démontré déjà qu'elle constitue un placement excellent ; l'année prochaine, par exemple, la suppression du demi-décime Ramadier, suppression due à notre action inlassable, suffira presque à elle seule à compenser la cotisation, et nous ne comptons pas le reste.

Pour parvenir à une puissance telle qu'elle nous permette de faire payer nos services à tous ceux qui en profitent et diminuer ensuite nos charges, il nous faut passer d'abord par le cycle des pays du Nord.

A vous de jouer.

L'ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

Les silences du Comité

LES Français connaissent maintenant « les situations de fait ou de droit qui constituent, d'une manière injustifiée », aux yeux du Comité institué par le décret du 13 novembre 1959, « obstacle à l'expansion de l'économie ». L'expansion intéresse trop directement les salariés qui y voient le seul gage d'une amélioration réelle de leur situation pour qu'un tel rapport ne retienne pas leur attention.

Les cadres seront heureux d'y relever que les déclarations d'impôts sur le revenu pourront être opposées au déclarant : ils souhaitent que l'application d'une telle mesure puisse être suffisamment fréquente pour réduire cette fraude fiscale dont ils font les frais. Nos adhérents retiendront en outre les recommandations concernant le développement de la formation humaine des ingénieurs et la possibilité donnée aux adultes de renouveler périodiquement leurs connaissances générales et pratiques. Ils y retrouveront, en effet, l'une des préoccupations de notre Fédération.

Les militants de la C.F.T.C. relèveront la proposition de création d'une juridiction économique spéciale et, en attendant, la mise en place d'un organisme administratif composé de fonctionnaires et de représentants du secteur privé exerçant leur mission à plein temps, qui pourrait saisir les tribunaux. Ils ne s'agit pas encore de la magistrature économique dont l'institution figure au programme de la Confédération, mais peut-être cette recommandation pourrait-elle en préparer l'ébauche.

La lutte contre le gaspillage des moyens de production ou des richesses produites est l'une des valeurs auxquelles les Ingénieurs et Cadres sont le plus attachés : ils se réjouiront donc, avec beaucoup de Français, des propositions faites dans ce sens. Mais est-ce suffisant ? Si les membres du Comité ont certainement dressé un catalogue important qui mérite qu'on s'y arrête, nous ne pouvons considérer leur travail comme complet.

Il est bien connu, et le Secrétaire d'Etat au Budget l'a rappelé récemment, qu'un accroissement du taux d'expansion est subordonné à une augmentation des investissements, en particulier dans le secteur privé. Dans ces conditions, peut-on laisser à chaque entrepreneur l'entière liberté de la décision d'investir ? Peut-on accepter que des investissements moins rentables, c'est-à-dire moins efficaces, soient réalisés au détriment d'autres plus utiles ? Peut-on accepter que certains secteurs (l'automobile par exemple) se suréquipent en outillage ? Et que cet outillage soit destiné finalement à n'être utilisé que partiellement, faute de débouchés ?

Pourquoi ne pas avoir insisté sur cet obstacle à l'expansion ? Du moment que l'épargne limite les investissements, l'expansion maxima ne sera obtenue qu'en choisissant les investissements les plus rentables et en

renonçant aux autres. L'arbitrage par l'Etat, responsable du Bien commun, est nécessaire.

Mais une fois reconnus les investissements les plus rentables, encore faut-il qu'ils puissent se réaliser. Les théories capitalistes deviennent de plus en plus un mythe que démentent les réalités. Si elles recourent toutes normalement à l'autofinancement, beaucoup d'entreprises limitent l'accroissement de leur potentiel si ce doit être en s'endettant. Pour d'autres, le fonctionnement du système bancaire empêche trop souvent la réalisation de programmes d'expansion.

On est conduit à se demander si certains membres du Comité, malgré tout l'attachement à l'expansion qu'ils ont affiché, ne préfèrent pas finalement sacrifier une partie de cette expansion à certaines conceptions de la vie économique, voire à certaines habitudes de pensée.

Si le Gouvernement, qui s'y attèle dans des réunions interministérielles hebdomadaires, n'a pas fini de tirer profit des recommandations des experts, il reste encore beaucoup à faire. Il serait dangereux qu'un tel document puisse être considéré comme exhaustif et opposé ultérieurement à ceux, au nombre desquels nous serons certainement, qui continueront à demander que la France se donne les moyens d'une expansion plus rapide que celle de ces dernières années.

François LAGANDRÉ.
24 octobre 1960.

Voici ce que vous devez savoir L'ACCÉLÉRATION DU MARCHÉ COMMUN des travaux entrepris par l'Exécutif de la Communauté pour hâter l'intégration économique de l'Europe

LORSQUE, au printemps dernier, le Conseil de la Communauté a pris, sur l'initiative de la Commission exécutive du Marché Commun, des mesures concernant l'accélération du rythme du traité en ce qui concerne l'union douanière (élimination des droits de douane et des contingents et mise en place du tarif extérieur commun), il s'est parallèlement engagé à promouvoir l'accélération du traité, dans tous les autres secteurs de l'intégration économique. Il avait alors invité l'Exécutif à lui soumettre des propositions concrètes concernant ces divers secteurs.

Quatre mois ont passé. Dans quelle mesure ces intentions se sont-elles traduites dans les faits ? Nos lecteurs trouveront une réponse à cette question en prenant connaissance du tableau que nous publions ci-dessous. Ils se rendront compte que l'ensemble des propositions ou des recommandations formulées depuis le mois de mai dans de nombreux domaines par la Commission, ainsi que les mesures adoptées par le Conseil, constituent un aspect très important de la politique d'intégration économique de l'Europe.

C'est dans cette ligne d'action que l'Exécutif de la Communauté compte, dans les mois qui viennent, poursuivre son action.

Pour les travailleurs

● La Commission exécutive du Marché Commun a proposé au Conseil ses directives sur la libre circulation des travailleurs dans la Communauté (voir p. 6).

● Le Marché Commun a transmis aux « Six » ses recommandations pour la mise en œuvre des dispositions du traité concernant l'égalité des salaires masculins et féminins (voir p. 6).

● La Commission du Marché Commun a adressé à certains pays des recommandations concernant la formation professionnelle accélérée, en vue de faciliter les mouvements de main-d'œuvre à partir de l'Italie, où subsiste un chômage important, vers les pays dont l'expansion économique est freinée par la pénurie de main-d'œuvre (Allemagne, Pays-Bas). Dans les prochaines semaines, la Commission fera au Conseil une communication de portée plus générale sur les problèmes de la formation professionnelle.

● Le Marché Commun prépare des propositions visant à faire bénéficier certaines catégories de travailleurs, dont le cas n'avait pas été réglé (frontaliers, saisonniers), des dispositions concernant la Sécurité sociale des travailleurs migrants.

Pour la concurrence

● Le Conseil a approuvé les propositions de la Commission visant à régler rapidement les problèmes posés par l'application des dispositions du traité concernant les taxes compensatoires à l'importation et les ristournes à l'exportation.

● Afin d'éviter que, dans le domaine de la concurrence, l'établissement du Marché Commun ne soit entravé par certaines divergences entre les systèmes juridiques et par la disparité des systèmes fiscaux des « Six », la Commission prépare un programme en vue du rapprochement des législations et un programme d'harmonisation fiscale centré sur l'harmonisation des taxes à la consommation et des taxes sur le chiffre d'affaires. Ces deux programmes seront soumis l'année prochaine au Conseil des « Six ».

Pour les transports

● L'Exécutif du Marché Commun a souligné la grande importance qu'il attache au développement d'une infrastructure des transports qui tienne compte de la création de la Communauté et des exigences

du Marché Commun. Elle a établi un plan d'ensemble et précisé les priorités des travaux à entreprendre par les différents pays de la Communauté (voir page 7).

● La Commission poursuit l'étude des mesures à prendre pour l'élimination de certaines discriminations dans le domaine des prix et des conditions de transport du trafic marchandises et les règles communes à établir pour les transports internationaux.

Autour du Marché

● La Commission de la Recherche de l'Assemblée parlementaire des « Six » : « Il faut entreprendre une action énergique en faveur de l'Université européenne. » But : dissiper les malentendus et obtenir une évolution de la position du gouvernement français (jusqu'à présent opposé à certains aspects du projet).

● Le ministre anglais du Commerce, M. Frederick Erroll : « Le Marché Commun est l'un des marchés du monde dont l'expansion est la plus rapide. »

● Premier pipe-line charbonnier européen Ruhr-Allemagne du Sud envisagé par

● La Commission a saisi le Conseil des problèmes de procédures à appliquer pour la détermination du prix de revient des transports et pour l'établissement d'une nomenclature unifiée des marchandises.

Pour la liberté d'établissement et des prestations de services

● Après le plan qu'elle a établi pour la suppression des restrictions à la liberté d'établissement dans le Marché Commun (voir Communauté Européenne, numéros de mai et de juin), la Commission exécutive a transmis au Conseil ses propositions de programme général pour la suppression des restrictions à la libre prestation des services.

Les ententes

● La Commission soumettra au Conseil avant la fin de l'année un premier règlement concernant les ententes dans le Marché Commun.

Pour les pays d'outre-mer

● Dans les semaines à venir, la Commission soumettra au Conseil des propositions sur les mesures qui pourront être prises pour assurer la continuité de l'association des pays d'outre-mer qui ont ou qui vont accéder à l'indépendance.

un groupe de sociétés allemandes. Un précédent : pipe-line charbonnier de 180 km dans l'Ohio (U.S.A.).

● Pour les agriculteurs : D'ici 1968 et grâce à l'accroissement du pouvoir d'achat en Europe entraîné par le développement du Marché commun, on prévoit une augmentation de 20 à 30 % de la demande des principaux produits animaux de transformation.

● Dans les prochains mois : 200.000 travailleurs italiens demandés en Allemagne et 20.000 aux Pays-Bas pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre dans ces derniers pays.

Pages à lize

Les restaurants d'entreprise

Dans la seule région parisienne, les cantines et restaurants d'entreprise servent, quotidiennement, trois fois plus de repas que les restaurants (plus de 850.000 contre 225.000). Il est donc inutile de souligner l'importance que cette activité occupe sur le plan économique et social.

Aussi, *Liaisons Sociales* publie, dans son numéro spécial de juin, une étude complète où son envisage les problèmes posés par les restaurants d'entreprise, tant du point de vue nutritionnel qu'en ce qui concerne l'organisation et la gestion. Tous les textes sur le régime fiscal applicable, le statut du personnel figurent dans ce numéro.

Sont également évoqués, dans cette étude, les problèmes soulevés par les distributions de boissons sur le lieu de travail et les diverses solutions qui peuvent être mises en œuvre.

« Cantines et restaurants d'entreprise » (50 pages 21x27). Prix : 3,50 NF l'exempl. (franco). Envoi des réceptions du montant de la commande adressée à : « LIAISONS SOCIALES », 73, rue N.-D. de Nazareth, Paris 3^e, C.C.P. 5582-21, Paris.

Les délégués du personnel

Dans tout établissement occupant plus de dix salariés, doivent être désignés des « délégués du personnel » qui représentent celui-ci auprès du chef d'entreprise et de l'Inspection du Travail.

L'élection de ces délégués, l'exercice de leurs fonctions, la protection légale qui leur est accordée posent de multiples problèmes quotidiens dans les entreprises.

La nouvelle édition de l'étude « Les Délégués du Personnel », diffusée par la revue *Liaisons Sociales*, répond à ces questions à la lumière des textes légaux et réglementaires (des textes figurent intégralement en annexe), de l'interprétation administrative et de la jurisprudence la plus récente.

En outre, une partie est consacrée à la situation des « délégués syndicaux » dans les entreprises et dans la profession, ainsi qu'au caractère représentatif des organisations syndicales. Un aperçu du rôle des « délégués d'entreprise » dans quelques pays d'Europe complète ce document.

Cette étude constitue un instrument de travail indispensable aux chefs d'entreprise et directeurs du personnel, comme aux délégués eux-mêmes, aux syndica-

La reconversion industrielle à l'ordre du jour de la C.E.C.A. Les intéressés ont leur mot à dire !

UNE conférence intergouvernementale sur la reconversion industrielle, vient de se tenir à Luxembourg sous l'égide de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.). Mais nous pensons que, vu l'importance du sujet traité à Luxembourg, il faut qu'une telle conférence puisse déboucher rapidement sur des aspects concrets de la question. Le mineur du Borinage ou celui du Centre-Midi de la France, peut se dire avec juste raison : « De telles conférences sont organisées pour examiner nos problèmes et ceux des régions que nous faisons vivre ; il faut qu'il en sorte quelque chose de concret... »

Il faut engager le dialogue sur le plan national

Ne serait-il pas possible de réaliser sur le plan national, sur le plan de chacun des pays intéressés, des rencontres avec les mêmes intéressés : représentants gouvernementaux, représentants des organisations professionnelles et syndicales, des techniciens, etc., avec ou sans l'aide de la C.E.C.A. ?

Ce serait alors sur un plan national que pourrait s'engager le dialogue pour élaborer une véritable politique de reconversion dans l'intérêt des mineurs et des régions. Il ne suffit pas d'affirmer que la reconversion industrielle pourrait être un élément de progrès social, il faut aussi, disions-nous, que dans ce cas il n'y ait pas de victimes dans ce soi-disant progrès social.

Il faut associer... jusqu'aux populations intéressées

M. Roger Reynaud, qui a présidé la rencontre intergouvernementale de Luxembourg, a souligné dans son discours d'ouverture quelques idées qui semblent nous donner raison :

« Chaque bassin, affirme-t-il, a ses caractéristiques propres et, de ce point de vue, il faut remarquer combien l'opération de reconversion sera différente si les fermetures sont opérées dans un bassin puissamment industrialisé comme la Ruhr, dans un bassin où l'industrie charbonnière était dominante sinon unique comme le Borinage ou dans une petite mine isolée en milieu rural comme à Champagnac dans le centre de la France. »

« Dans certains cas, les effets secondaires des fermetures, leur inci-

dence sur les industries et les activités liées à l'industrie charbonnière seront les plus importantes et constitueront alors un problème régional à résoudre par les techniques du développement régional. »

« Il devra tenir compte enfin du fait que les fermetures ne concernent pas seulement les industries minières. Elles entraînent, dans certains cas, des transformations profondes dans les structures économiques, dans l'échelle des revenus et dans l'orientation des activités de toute une région. Il s'agit alors de véritables mutations qui, pour être supportables, devront être préparées et acceptées. Elles ne seront vraiment fécondes que si la population y est associée et en fait siens les objectifs. »

Considérations économiques relevant de l'économie d'entreprise, considérations sociales axées sur la nécessité du réemploi immédiat des travailleurs et autant que possible dans la région elle-même, considérations d'équilibre régional, tels sont les éléments dont une politique de reconversion devra réaliser la synthèse...

« ...Enfin, conclut M. Reynaud, dernier principe : participation des organisations professionnelles des industries du charbon et de l'acier. »

« Les organisations de producteurs et de travailleurs des industries du charbon et de l'acier pourraient participer avec les gouvernements et les institutions européennes à l'élaboration des modalités de cette reconversion, contribuant ainsi à définir les actions susceptibles d'ouvrir de nouvelles perspectives d'expansion. »

Ainsi donc, pour nous, notre position est claire. Si nous voulons que la reconversion industrielle se fasse dans le sens du progrès, il faut la préparer et la réaliser avec les principaux intéressés.

François PICARD.

Vient de paraître :

LES ŒUVRES SOCIALES des Comités d'Entreprise

par André GENTIL

avec la collaboration de la Fédération Métallurgique C. F. T. C.

Préface d'Eugène DESCAMPS Vice-Président de la C.F.T.C.

En partant d'analyses et de comparaisons des œuvres de 25 comités d'entreprises diverses, cette étude tente d'abord de répondre à la question suivante : Les œuvres sociales des Comités d'Entreprises, après 15 ans d'existence, sont-elles une réussite ou un échec ?

Ensuite, après avoir brossé un rapide tableau des orientations syndicales, l'auteur précise comment ces activités peuvent se développer, et quelles doivent être leurs perspectives d'action, afin qu'elles soient plus encore un outil de la libération et de la promotion ouvrière.

L'étude principale est complétée par 10 annexes : monographies des œuvres sociales de 25 C.E., estimation du nombre de C.E. en France ainsi que de leurs ressources, documents sur le loisir, les vacances ouvrières et la culture populaire, bibliographie sommaire, adresses.

L'importance de la documentation originale ainsi que les réflexions et les perspectives développées font de cette étude un outil de travail utile pour tous ceux qui s'intéressent à la vie et au développement des activités sociales des Comités d'Entreprises.

Édité par la C.F.T.C. (200 pages dactylographiées). Prix : 4 NF. (franco 5 NF.)

En vente à la S.A.E.C.I. : 26, rue de Montholon, Paris (9^e). (C.C.P. : Paris 7958-38).

listes, aux travailleurs sociaux et à tous ceux qui se préoccupent de la « vie » des entreprises.

« Les délégués du personnel ». Brochure 21x27, 64 pages. Prix (franco) : 4 NF. En vente : LIAISONS SOCIALES, 73, rue N.-D. de Nazareth, Paris 3^e, C.C.P. 5582-21, Paris.

Conférence du C.F.P.C.

Le Centre Chrétien des Patrons et Dirigeants d'Entreprise (C.F.P.C.), 100, rue de l'Université, Paris-7^e (INV. 27-96) organise le samedi 19 novembre, à 15 heures, salle d'Iéna, 10, avenue d'Iéna, Paris (16^e), une réunion d'information sous la présidence de M. Emile DECRE, Président du C.F.P.C.

Au cours de cette réunion, M. Paul HUVELIN, Président de la Section d'Etudes générales au C.R.C., donnera une conférence sur « la finalité chrétienne de la civilisation industrielle ».

Ce titre évoque l'ampleur des problèmes qui se posent aux responsables de l'Economie. En face d'une civilisation de plus en plus matérialiste, ce n'est pas l'un des moindres intérêts de cette conférence que de rappeler l'importance des valeurs chrétiennes dans l'Entreprise et dans l'Economie.

La conférence sera précédée par un débat entre chefs d'entreprise sur la délégation de pouvoir, animée par M. Henri DANNAUD, Directeur de l'Ecole du Chef d'Entreprise.

Les invitations peuvent être demandées aux bureaux du C.F.P.C.

Aspects de la promotion sociale

PAR décision en date du 12 mars 1960, le Bureau du Conseil Economique et Social a chargé la Section de la Promotion Sociale, de l'Orientation et de la Formation professionnelle, d'étudier les divers aspects que pouvait revêtir la Promotion Sociale.

Un groupe de travail animé par M. A. Aumonier et composé de MM. Lebescond, Le Hénaf, Louet et Vatié a été chargé de présenter une étude.

Nous donnons ci-dessous un résumé de cette étude et ses principales conclusions.

Qu'est-ce que la promotion sociale ?

L'acceptation suivant laquelle la promotion sociale représente seulement la promotion hiérarchique des individus doit évidemment être rejetée. Elle n'est pas non plus synonyme de progrès social. On peut plutôt la définir comme un état d'esprit et une volonté de donner à une société, à un moment donné et dans un pays donné, des formes de vues correspondant à ses besoins et capables d'entraîner l'adhésion du plus grand nombre.

PROMOTION INDIVIDUELLE ET PROMOTION COLLECTIVE DES CATEGORIES SOCIALES

Les mesures prises par la loi du 31 juillet 1959 sont des mesures de promotion individuelle suivant le principe « à chacun sa chance ». Cette forme de promotion reste évidemment primordiale pour que certains individus puissent servir d'éclairage.

Mais elle doit souvent être précédée d'une promotion collective pour amener l'ensemble à un niveau de départ suffisant pour les élites.

La promotion collective qui caractérise notre époque est la promotion ouvrière qui marque la volonté de tout un milieu de s'élever au niveau d'autres catégories sociales plus favorisées. Ce désir est tel que certains refuseront des promotions individuelles qui ne seraient qu'un écumage.

Deux remarques :

1° La promotion ouvrière n'est pas la seule promotion collective souhaitable (vieillards, consommateurs) ;

2° Une promotion collective constitue toujours en un transfert d'une possibilité éventuelle de « rattrapage » à l'exercice d'un droit (allocations familiales).

PRINCIPALES VOIES POUR REALISER UNE PROMOTION

- Promotion professionnelle entendue comme la reconnaissance du rôle et du pouvoir des professions dans la gestion économique du pays ;
- Promotion économique, c'est-à-dire participation et répartition du revenu national ;
- Promotion culturelle ;
- Promotion politique, qui s'entend comme la prise en consi-

dération des intérêts d'une catégorie sociale par le pouvoir et la participation à l'exercice du pouvoir.

PROMOTION SPONTANEE ET PROMOTION ORGANISEE

Ces deux termes sont les aspects successifs et normaux de la promotion sociale, les promoteurs de réformes les faisant entrer par la loi quand ils en ont le pouvoir. Il faut faire remarquer que telle catégorie sociale, qui recherche sa promotion, ne concerne pas toujours un milieu important en nombre.

BUT DE LA PROMOTION SOCIALE

La seule promotion admissible est celle de l'homme et c'est seulement dans cette perspective que l'individu peut consentir des abandons au profit du groupe.

Le fait que l'homme appartient à plusieurs groupes (famille, métier, région) empêche l'absolutisme du groupe.

Le but de la promotion sociale est d'assurer la liberté de l'homme et par là son rôle dans l'histoire.

LA DEMOCRATIE ECONOMIQUE

C'est ce vers quoi tend la promotion sociale. Ce terme exprime la participation de tous aux activités économiques.

Quel est cet ordre économique ?

- On peut retenir trois critères :
 - Maximum d'initiative individuelle compatible avec le bien commun ;
 - Etre au service des communautés naturelles ;
 - Orienter la production et la répartition en vue de satisfaire les besoins des hommes.

Qui les mettra en place ?

- Le peuple tout entier. Comment ?
 - En étant informé ;
 - En choisissant le régime économique et social ;
 - En participant à l'élaboration du plan économique ;
 - En contrôlant l'application.

En fin de compte, une démocratie économique, instrument de promotion sociale, repose sur les hommes qui en sont les sujets et non les objets.

Inventaire des moyens de promotion sociale

PROMOTION FONDEE SUR L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET SOCIALE

On ne peut citer ici tous les organismes permettant la participation des travailleurs aux activités sociales et économiques. Le résultat n'est pas extraordinaire parce que :

- Les moyens de formation sont très insuffisants ;
- Les divers organismes n'ont presque jamais associé leurs efforts ;
- Les missions confiées sont souvent dénuées de véritables responsabilités ;
- Le peu de candidats entraîne le cumul des mandats, cause de dispersion ;
- On ne rencontre pas auprès des dirigeants d'entreprises et des pouvoirs publics tout le zèle nécessaire.

PROMOTION FONDEE SUR L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Des moyens différents facilitent ce type de promotion :

- Des cours de formation à l'intérieur de l'entreprise ;
- Des cessions de perfectionnement, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise, les organisateurs étant très divers (ministères, instituts de recherche, organisations professionnelles) ;
- Des cours organisés, à temps partiel ou complet, dans le cadre de la promotion supérieure du travail.

L'ensemble n'est pas pleinement efficace, en effet :

- Les horaires (cours du soir) exigent des efforts et des sacrifices souvent trop durs ;
- Les méthodes de formation sont mal adaptées à des adultes déjà expérimentés ;
- On attache, de part et d'autre, plus d'importance au diplôme qu'à la formation reçue.

Il est d'ailleurs regrettable de constater combien sont rares les cas où les représentants des employeurs et des salariés sont consultés.

Lignes directrices et mesures à prendre

mal exploités : programmes de radio de qualité discutable et mal adaptés aux horaires nouveaux, équipement sportif dérisoire, etc.

Les auteurs énumèrent alors les lignes directrices et les mesures à prendre, nous ne retiendrons ici que les principales :

Lignes directrices

PRINCIPES GENERAUX

- La promotion sociale doit permettre à chacun de donner la pleine mesure de ses virtualités pour lui-même et pour le bien commun ;
- Les moyens doivent être universellement distribués et non pas être dirigés par une seule catégorie, mais au contraire être délégués aux groupes préparés à les mettre en œuvre.

PRINCIPES PROPRES A LA PROMOTION ECONOMIQUE ET SOCIALE

- Délégation de pouvoir à des représentants ;
- Moyens d'information et de formation pour ces représentants et d'information pour l'ensemble ;
- Donner l'efficacité ou le pouvoir du nombre aux institutions existantes.

PRINCIPES PROPRES A LA PROMOTION PROFESSIONNELLE

- Les mesures de promotion professionnelle doivent être adaptées à la fois aux besoins actuels et futurs de l'économie, et aux aspirations de progrès des intéressés.

PRINCIPES PROPRES A LA PROMOTION CULTURELLE

- Liberté de l'homme et respect de son jugement personnel ;
- Expression commune à tout un peuple qui puisse lui donner conscience de ses solidarités.

Mesures à prendre

MESURES DE COORDINATION

La coordination doit être à la fois verticale (en fonction des disciplines enseignées) et horizontale (en fonction des circonscriptions géographiques). L'effort doit être appliqué tant aux organismes privés qu'aux organismes publics.

MESURES DE DECENTRALISATION

Il s'agit essentiellement de développer les initiatives régionales, en fonction des besoins des régions, des industries qui y existent, des métiers qui s'y développent.

MESURES D'INFORMATION

Moyen d'information touchant les bénéficiaires, ceux dont ils dépendent et également leur famille. L'information devra susciter l'intérêt de tous sur la promotion professionnelle. Ces mesures doivent évidemment se doubler de mesures de diffusion.

MESURES FINANCIERES

Veiller à la bonne utilisation des fonds de promotion sociale. Développer l'équipement et donner la possibilité aux intéressés de choisir leurs moyens de promotion (bourse).

MESURES DE CONTROLE ET D'APPRECIATION DES RESULTATS

Le meilleur contrôle est souvent celui des intéressés eux-mêmes, mais ceux-ci doivent trouver auprès du législateur et des différentes collectivités publiques ou privées un concours utile.

Le contrôle ne doit évidemment pas revêtir un aspect strict.

Conclusion

Les deux questions qui se posent à la suite de cette étude sont les suivantes :

1° En quoi l'organisation sociale actuelle, d'une part, et l'organisation économique, d'autre part (dans l'entreprise, dans l'ensemble professionnel, dans la nation), favorisent-elles ou contraignent-elles la promotion sociale ?

2° Les connaissances de base et l'esprit dans lequel elles sont dispensées par l'école constituent-elles une préparation suffisante à toutes les formes de promotion sociale ? A partir de ces deux questions, et dans l'esprit de l'étude qui nous était défendue, la saisine suivante pourrait être proposée :

Quelles sont les mesures à prendre pour permettre le développement de la Promotion sociale entendue au sens large, soit dans le cadre des structures actuelles, soit dans le cadre des structures nouvelles, en fonction de la conjoncture économique et de la situation sociale actuelles, et de leur évolution prévisible.

PROMOTION FONDEE SUR LA CULTURE ET LES LOISIRS

Un grand nombre d'initiatives particulières, parfois de grande valeur, existent en ce domaine, mais elles sont souvent limitées à de très petits groupes. Par ailleurs, les moyens dont dispose l'Etat sont

La promotion sociale c'est aussi une meilleure répartition du revenu national

par Georges LEVARD,
Secrétaire général de la C.F.T.C.

PARLANT à un public composé de membres du Corps enseignant, d'industriels et de syndicalistes, le Premier Ministre a émis, l'autre jour, un certain nombre d'idées utiles et intéressantes en matière de promotion sociale et... asséné une volée de bois vert à tous ceux qui, selon lui, freinent plus ou moins ce mouvement de promotion. Autant dire que chaque groupe social a reçu sa part des reproches prononcés.

Qu'il soit permis, maintenant, d'user du droit de réponse. La promotion sociale, les syndicats de salariés en connaissent quelque chose. Au-delà des variations de vocabulaire, des modes, voire même des doctrines, le véritable syndicalisme des salariés, dans les pays d'Occident, a toujours eu et aura toujours comme objectif l'émancipation, autrement dit la promotion des travailleurs. Et la grandeur du syndicalisme libre est pour cela de refuser de se mettre au service d'un parti politique.

Cela étant rappelé, situons des responsabilités.

S'il est bon que l'organisation nationale offre à tous des possibilités réelles de culture, c'est au sein de sa famille que l'enfant, puis l'adolescent, trouve ses meilleures chances de départ.

Il y a donc une corrélation étroite entre les gains dont dispose une famille et le degré de développement des enfants. Agir comme nous le faisons pour de meilleures ressources familiales, c'est donc intervenir à l'endroit le plus sensible, le plus utile quand on a un réel souci de promotion tant individuelle que collective.

Et voyons bien qu'une famille de salariés qui s'engage dans le long effort nécessaire par l'instruction de ses enfants, sait qu'elle aura des charges à assumer durant plusieurs années, alors qu'elle est incertaine quant à la régularité de ses ressources.

Alors, on constate qu'une lutte efficace en faveur de l'expansion économique et l'accroissement régulier du pouvoir d'achat est d'autant plus indispensable lorsque telle région ou profession est en difficultés. Ajoutons que l'on ne voit pas bien, par exemple, ce qui a été fait jusqu'ici pour intervenir suffisamment dans la région nantaise.

De ce même point de vue, nous comprenons mal les difficultés que nous rencontrons chaque fois que nous voulons améliorer certaines prestations de garanties sociales, telles que les allocations de chômage. Il nous a fallu des mois de patience et de multiples démarches pour les faire passer à Paris, de 3,80 à 4,20 NF par jour. A ce niveau de ressources et en y ajoutant, bien sûr, les divers compléments familiaux, ne réalise-t-on pas que les dépenses de culture ne peuvent pas ne pas être sacrifiées dans les familles dont le chef de famille est en chômage ?

Quand bien même on aurait seulement en vue la famille salariée assurée d'un travail régulier, comment ne voit-on pas qu'elle se trouve dans une situation plus difficile qu'il y a quelques années, lorsqu'elle veut bâtir l'avenir de ses enfants.

En effet, tandis que depuis 1957 les prix ont augmenté d'environ un tiers, c'est de 10 % seulement que les prestations familiales ont été relevées.

Certes, la promotion sociale suppose l'existence de mécanismes adaptés aux besoins intellectuels et techniques du moment. Cela exige encore des efforts personnels des intéressés. Mais tout cela ne touchera qu'une infime minorité tant que les ressources des salariés n'atteindront pas une régularité et un niveau satisfaisants. C'est bien pourquoi nous menons des actions ayant toutes pour but l'obtention d'une meilleure répartition du revenu national. S'opposer à cela, ce serait, en fait, s'opposer réellement à la promotion des travailleurs.

L'IDÉE ET LES ORIGINES

Dès l'aube de la civilisation industrielle — et cela nous fait remonter à 1821 — Saint-Simon, dans son « **Système industriel** », réclamait un Conseil d'industriels composé de représentants du commerce, de l'industrie, de la banque et de l'agriculture.

Le même Saint-Simon, celui qui prédisait que « l'administration des choses allait remplacer le gouvernement des personnes », souhaitait également un changement radical dans la condition des ouvriers.

Il y eut un premier Conseil Economique en 1848 sous la forme d'une « **Commission du Luxembourg** » qui réunissait alors des patrons et des ouvriers en nombre égal et aussi des économistes comme Le Play, Considérant et Pecqueur.

Les événements qui ont suivi cette période n'ont pas comporté d'initiative nouvelle en faveur de cette idée d'un Conseil d'industriels et d'ouvriers et celle-ci tomba, pour un temps, dans l'oubli.

Cependant, la première tentative faite en 1848 avait marqué cette époque et déterminé en partie la pensée sociale des temps qui allaient suivre. C'est Marc Sangnier qui, avant tout autre dans la période moderne, déclara en 1920 à la Chambre des Députés :

« Ce que réclame le prolétariat, c'est que la profession organisée, aussi bien dans les professions manuelles que les professions intellectuelles, aussi bien les travailleurs de la main que ceux du cerveau, c'est que toutes les forces soient considérées, non comme des forces que l'on consulte seulement de temps en temps et dont on peut négliger les avis, mais comme des forces faisant intégralement partie de la puissance nationale. »

Si bien qu'à côté de la représentation politique que nous sommes ici, il y a une représentation des intérêts économiques.

Faisant écho à celui qui fut le père spirituel du M.R.P. à la suite de l'abbé Lemire, dont il faut rappeler qu'il fut toujours élu par les humbles contre les puissants, la voix de Joseph Caillaux, fils d'un saint-simonien, Eugène Caillaux, s'élève à son tour.

Joseph Caillaux écrit en cette année 1921 :

« Confier à de nouveaux organismes la direction de l'Etat économique, tel est le but à atteindre. N'est-ce pas vers un grand Conseil économique comprenant une majorité de représentants des travailleurs intellectuels et manuels élus par les syndicats ou par d'autres groupements que la France, s'efforçant de rattacher son passé au présent, s'orientera. »

L'Assemblée en question qui se superposerait à une série de Conseils techniques aurait seule qualité pour examiner et proposer à la Chambre qu'elle cotoierait, les lois d'intérêts économiques que les représentants de la nation admettraient, repousseraient, renverraient pour une nouvelle étude...

Peu d'années désormais vont s'écouler devant la création, par décret, en 1925, sous un gouvernement Painlevé, par la loi en 1936, sous un gouvernement Léon Blum, d'un Conseil Economique ayant existence officielle.

Enfin, c'est en 1946, sous un gouvernement Bidault, qu'est décidée par l'unanimité des constituants la création du Conseil Economique, Assemblée constitutionnelle ayant pour but d'associer les représentants des forces productives, économiques et sociales de la nation à la gestion et à la direction des affaires de l'Etat, en les conviant à faire entendre leur voix au sein d'un organisme qui leur serait propre.

La IV^e République

Le 12 juin 1953, une grande voix, celle du président de la République, M. Vincent Auriol, apportait l'appui de son autorité à l'existence et à l'usage du Conseil Economique.

Il y a un organisme pour la représentation des intérêts économiques et corporatifs, c'est le Conseil Economique. Toutes les professions y sont représentées équitablement. Il a été créé et composé précisément pour permettre aux intérêts contradictoires ou opposés de s'exprimer, de se discipliner et pour établir la synthèse des intérêts particuliers et de l'intérêt collectif.

On ne tient pas assez compte de ce rôle qui devrait être essentiel. C'est par le Conseil Economique que les organisations professionnelles devraient faire valoir leurs désirs et leurs projets en s'interdisant les pressions et les menaces que le Gouvernement, les Assemblées et les Pouvoirs publics ne sauraient tolérer sans ébranler les fondements mêmes de l'Etat démocratique.

Ce passage singulièrement actuel du discours présidentiel répondait au vœu qu'avait exprimé Léon Jouhaux au cours d'un entretien poursuivi avec Vincent Auriol le 22 mai 1953.

M. Vincent Auriol faisait ressortir l'ingérence de certaines oligarchies financières et économiques dans l'action gouvernementale.

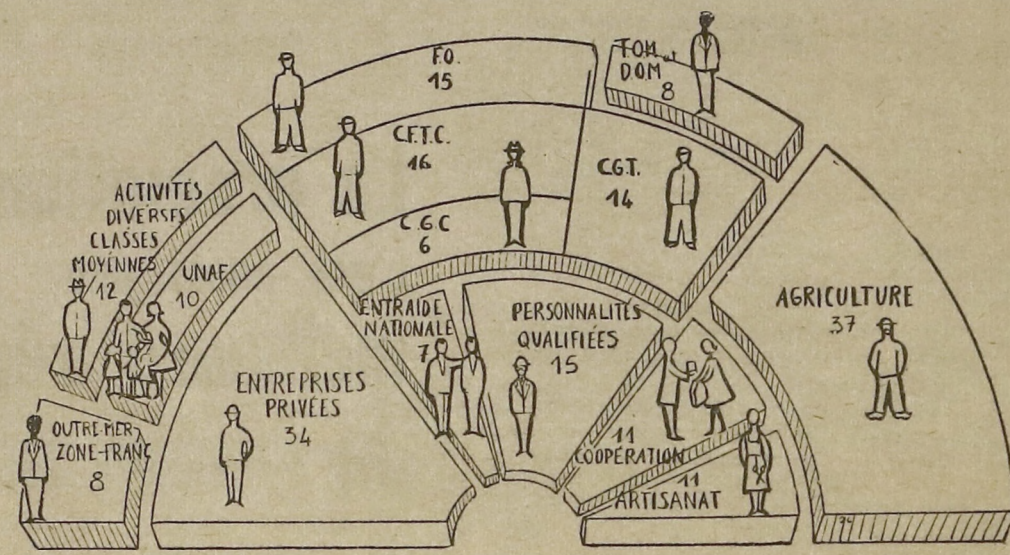
Trop d'organisations exercent aussi bien sur les partis politiques que sur les milieux gouver-

nementaux des pressions dont le but avéré est la défense de leurs intérêts particuliers.

Le Conseil Economique pourrait revendiquer, sous forme d'un vœu ou d'un avis de droit, qui se trouve d'ailleurs dans l'esprit de la Constitution et des lois organiques qui régissent cette Assemblée, de connaître en première instance toutes les revendications qu'auraient à formuler dans le domaine de la production, du travail et de la consommation, tous les organismes, les syndicats patronaux, agricoles, ouvriers et de consommateurs.

Dans un discours public prononcé à Marseille, le 16 octobre 1954, Pierre Mendès-France, alors président du Conseil, disait du Conseil Economique, que tant de travaux valables et sérieux y ont été élaborés par les professionnels, par les spécialistes, par les techniciens, par les hommes désintéressés qui ne demandent qu'à fournir leur science à la collectivité et que l'on n'a pas assez souvent entendus et écoutés dans le passé.

Jules Moch, dans un article du « **Populaire** » du 4 février 1954, esquissait une organisation économique et sociale... déchargeant l'Assemblée de la masse des textes particuliers afin de lui



L'ancien Conseil national économique (de la IV^e République) comprenait 169 membres. Le nouveau en compte désormais 205 désignés pour cinq ans, auxquels il faut ajouter 90 membres de Sections, désignés pour un an par le Gouvernement et siégeant uniquement dans les Commissions.

La répartition est la suivante :

- Quarante-cinq représentants des organisations syndicales, tous désignés par leur organisation, soit :
 - 13 pour la C.F.T.C. ;
 - 13 pour la C.G.T. ;
 - 13 pour la C.G.T.-F.O. ;

- 4 pour la C.G.C. ;
- 1 pour la F.E.N. (Fédération de l'Education nationale) ;
- 1 pour la Confédération générale des Syndicats indépendants.

- Quarante et un représentants des entreprises industrielles, commerciales, artisanales, désignés par leur organisation.

- Quarante représentants des organismes agricoles, désignés par leur organisation (dont deux pour la C.F.T.C.).

- Quinze personnalités qualifiées dans le domaine économique,

social, scientifique, culturel, toutes désignées par le Gouvernement.

- Treize représentants des activités sociales, dont :
 - 4 désignés par le Gouvernement ;
 - 8 par l'U.N.A.F. ;
 - 1 par la Mutualité.

- Onze représentants des activités diverses, dont :
 - 5 désignés par le Gouvernement ;
 - 2 par les Coopératives de production ;
 - 2 par les Coopératives de consommation ;

- 2 représentants des classes moyennes.

- Dix personnalités qualifiées pour leur connaissance des problèmes économiques et sociaux d'Outre-Mer, toutes désignées par le Gouvernement.

- Dix représentants des activités économiques et sociales d'Outre-Mer, tous désignés par le Gouvernement.

- Vingt représentants des activités économiques et sociales algériennes et sahariennes, tous désignés par le Gouvernement (dont un C.F.T.C.).

permettre de se consacrer pleinement à sa tâche fondamentale de mandataire de la souveraineté nationale, c'est-à-dire d'arbitre, au nom de l'intérêt général, entre les intérêts particuliers divergents des secteurs économiques ou des catégories sociales.

La Ve République

Sans doute est-ce cette conviction peu à peu et inconsciemment adoptée, absorbée par les hommes politiques et aussi par l'opinion publique qui nous a permis, en 1958 et 1959, années de grands changements, de demeurer debout, d'abord dans la pensée du Président du Conseil, puis de figurer dans la Constitution comme la troisième Assemblée de l'Etat et de voir enfin le jour sous cette forme renouvelée qu'on appelle aujourd'hui le Conseil Economique et Social.

Nous avons changé de nom en nous enrichissant du vocabulaire « social » dont l'importance est grande.

Notre nombre, qui était de 169 conseillers économiques entre 1946 et 1959, s'est accru.

Nous sommes 205, augmentés, enrichis de 90 membres extérieurs désignés par l'Exécutif et venant nous apporter le concours d'une expérience à laquelle il me plaît de rendre hommage.

Mais nous avons en fait continué sur l'ancienne lancée. Nos commissions sont devenues des sections. Leur nombre a été également accru, mais nous avons recommencé de travailler sous une nouvelle forme sans pour autant renier nos mœurs de la veille à quoi l'on n'avait rien à reprocher, non plus que renoncé aux bénéfices d'une expérience précieuse.

Cependant il y a un très grand changement. Le président du Conseil de la seconde moitié de 1958, dans une conversation autour du Conseil Economique et Social qui allait naître, souhaitait

qu'aucun problème de notre compétence, à savoir l'économique et social, le financier, le fiscal aussi à l'exception du budget, ne vienne en discussion devant les Assemblées politiques sans avoir reçu l'éclairage de nos études, de nos travaux.

Ainsi, les Assemblées politiques seraient-elles saisies de problèmes sur lesquels elles doivent se prononcer souverainement par le moyen de dossiers constitués par les opinions, les discussions, les conclusions de tous ceux qui constituent la France au travail.

D'aucuns avaient, dans le passé et pour des fins d'ambition politique, imaginé que devaient se réunir les Etats généraux de la France au travail. Mais ces Etats généraux de la France au travail sont constitués par le Conseil Economique et Social. Point n'est besoin de se livrer à une agitation bien inutile puisqu'il y a là des représentants mandatés pour faire entendre les avis des hommes à la base, qu'ils soient industriels, artisans, ouvriers, commerçants, ingénieurs et cadres, agriculteurs, sociologues, professeurs, employés, représentants des familles, juristes, représentants des activités nationalisées.

Il ne se passe point de semaine que nous ne recevions des saisines du gouvernement, priant que nos sections étudient une question ou que le Conseil Economique dans son entier fasse connaître, à la suite d'un rapport documenté, son avis sur ce sujet, l'une et l'autre consultations devant constituer le fonds du dossier sur lequel celui déjà établi par lui et qui sera soumis à la discussion et à l'adhésion des assemblées politiques. Mieux encore, le droit nous a été donné d'aller exposer à la tribune des assemblées politiques les études, les rapports, les thèses élaborés dans le sein de notre Assemblée consultative.

Nous n'en avons pas usé jusqu'ici et nous saurons ne pas en abuser, car nous connaissons, d'expérience, la susceptibilité des assemblées

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le Groupe C.F.T.C.

au Conseil Economique

CONSEILLERS ECONOMIQUES

Jean ALIDIÈRES
André BAUDET
Théo BRAUN
Joseph CHARUAU
Alexandre CHAULET
Eugène DESCAMPS
Gérard ESPERET
Jean HANQUAUT
André JEANSON
François LAGANDRE

Georges LEVARD
Pierre LIENART
René MATHEVET
Alfred QUIRIN
Guy SULTER
Robert VANSIELEGHEM

MEMBRES DE SECTION

Maurice BOULADOUX
André DARRICAU
Jacques DELORS
Raymond LEBESCOND

Le point de vue d'un syndicaliste

Il ne faut pas croire qu'étant minoritaire, la présence des syndicalistes au Conseil Economique et Social soit inutile.

Le « travail » du Conseil consiste en l'élaboration de rapports, d'études et d'avis :

— Sur les différentes questions économiques et sociales d'actualité (coordination de l'énergie, distribution, enseignement technique, fiscalité, tourisme, échanges extérieurs, zone franc, investissements, etc.) ;

— Sur tout plan ou projet de loi de programme à caractère économique ou social. Le Conseil Economique et Social a été consulté sur les récents projets de loi agricole ainsi que sur les premières ébauches du IV^e Plan de modernisation et d'équipement. Il est ainsi associé à l'élaboration du Plan, ce qu'a souhaité le dernier Congrès confédéral dans le rapport sur la « Planification démocratique ». L'un des rapporteurs a d'ailleurs été notre camarade C.F.T.C. Delors, membre de section.

— Deux fois par an, sur l'évolution de la conjoncture économique et sur l'état d'accroissement ou de contraction du revenu national, ainsi que sur les mesures susceptibles d'élever le niveau de la production, de la consommation et de l'exportation.

— Enfin, de sa propre initiative, sur les réformes qui lui paraissent de nature à développer la politique économique et sociale du pays.

Un travail de valeur se fait ainsi, au Conseil Economique et Social, tant du point de vue technique que quant aux perspectives nouvelles et l'influence des représentants syndicalistes ouvriers est loin d'y être négligeable, notamment dans les travaux des sections (ou commissions) qui préparent soit les rapports venant en assemblée plénière du Conseil, soit les études soumises directement au gouvernement.

Dans les sections où ils siègent, les représentants de la C.F.T.C. ont pu défendre et même souvent faire passer l'essentiel de nos positions de Congrès sur la planification démocratique.

Assemblée consultative, ses travaux n'engagent nullement le gouvernement. Mais, comme il s'agit, somme toute, de l'assemblée de la « France au travail », celui-ci ne peut les négliger systématiquement. En tout état de cause, placé devant des études sérieuses et des conclusions longuement et sérieusement élaborées, ses responsabilités politiques sont nettement fixées.

Il faut malheureusement déplorer que si les rapports des assemblées plénières du Conseil Economique et Social sont publiés au Journal officiel avec les votes, il n'en soit pas de même des études, ni surtout des débats du Conseil Economique et Social, contrairement, sur ce dernier point, à ce qui se passait sous la IV^e République.

L'information du pays est donc incomplète, mais c'est un autre problème...

René MATHEVET.

Secrétaire
de l'Union départementale
de la Loire,
Membre du Conseil Economique
et Social

UNE SESSION DU CONSEIL

Le Conseil Economique et Social est une Assemblée qui n'entoure pas volontiers ses travaux d'une publicité tapageuse. C'est sans doute pourquoi ceux-ci sont encore assez mal connus du grand public. Il importe pourtant qu'il sache que presque tout ce qui se fait aujourd'hui de nouveau en France en matière économique et sociale, passe par le Conseil Economique et Social, et bien souvent y trouve son point de départ.

Les travaux de la session

Désire-t-on stimuler les exportations ? C'est dans le rapport présenté au Conseil en novembre dernier par M. Léon de Rosen que l'on trouve l'essentiel des mesures à prendre. Entend-on accroître et surtout orienter les investissements étrangers en France ? C'est sur le rapport présenté les 8 et 9 décembre dernier par M. Louis Vallon que l'on se fonde. Travaille-t-on à coordonner et à accroître les diverses sources d'énergie ? C'est dans l'étude de M. Emmanuel Mayolle (15 octobre) puis dans le rapport de M. René Richard (23-24 mai) que l'on trouve les grandes lignes de la politique à suivre.

Le Conseil a également étudié les problèmes posés par les circuits de distribution, problèmes si actuels, et qui deviennent tellement aigus (n'en est-on pas à brûler des excédents dont tout démontre qu'ils pourraient pourtant être écoulés sur le marché intérieur ?) qu'une réforme profonde semble désormais inéluctable et urgente. C'est dans les études de M. Maurice Barrier, Pierre Lescourret, Guy Sulter et Robert Marcy, et de Mme Jeanne Picard, que l'on trouve l'analyse la plus complète de ces problèmes et la meilleure façon de les aborder.

Un des rapports les plus connus du Conseil, parce qu'il est établi deux fois par an et d'un intérêt véritablement général, est celui de la conjoncture économique. On y trouve régulièrement une photographie impartiale de notre économie, qui contribue, certes, à détruire certaines légendes, mais qui permet de mieux voir l'évolution de notre économie, et, éventuellement, de donner le coup de barre salutaire. Les rapports de MM. Dumontier et Malterre, sur la conjoncture économique au deuxième semestre de 1959, puis au premier semestre de 1960, ont permis de se faire de l'état de notre économie une idée plus complète et plus juste ; il est certain qu'il en a été tenu compte, aussi bien dans l'élaboration du Plan intermédiaire de dix-huit mois que dans celle du nouveau Plan de quatre ans.

On connaît l'importance prise par le problème agricole dans la vie économique française, et même dans notre vie politique, depuis octobre dernier, et les solutions que le Gouvernement a entendu lui donner. Après des études de M. Hervieu et Jules Milhau sur l'état des revenus agricoles les projets de lois agricoles ont été examinés au Conseil, ont fait l'objet des rapports de MM. Eugène Forget, Etienne May et Charles Mabit, rapports qui ont contribué à de notables améliorations de ces textes.

Réanimation de l'expansion régionale

Il est un point, très important puisqu'il suppose un choix non plus seulement économique, mais aussi politique, sur lequel les travaux du Conseil ont été déterminants ; ils ont en effet provoqué, de la part du Gouvernement, une action positive quasi immédiate — c'est celui de l'évolution de notre expansion régionale. On sait que si notre économie est en expansion d'une façon générale, cette expansion est loin d'être uniforme, et que de vastes régions de notre territoire demeurent en marge des progrès que d'autres connaissent. Cette disparité est sensible depuis plusieurs années, c'est elle qui avait conduit en 1955 à découper la France en vingt-deux régions économiques, les « régions de programme », et à tenter d'y élaborer des plans d'expansion particuliers. Je dis « tenter » parce qu'en fait, au bout de cinq années, huit plans seulement sur les vingt-deux prévus avaient vu le jour.

Il y avait donc une action à entreprendre pour réanimer la vie économique régionale. Cette action, le Conseil en sentait la nécessité, mais il avait quelques raisons de penser qu'elle ne figurait pas à un rang convenable

dans les préoccupations des Pouvoirs Publics. Deux rapports, celui de M. Bertrand de Maud'huy sur les problèmes administratifs posés par la mise en œuvre des plans régionaux (8 mars), et celui de M. Jules Milhau sur les problèmes de l'élaboration et de l'exécution de ces plans (26 avril) — rapports complétés peu après par les travaux du professeur de Vernejoul sur la disparité démographique entre les départements de la métropole et les problèmes posés par cette disparité, ont imprimé, aussi bien chez les Pouvoirs Publics que dans l'opinion, un élan nouveau qui pourra bien être un élément majeur lorsqu'on jugera la vie politique et économique de la France en 1960.

L'action du gouvernement inspirée par les travaux du Conseil

Suivant les recommandations faites par le Conseil après étude de ces rapports, le Gouvernement a d'abord décidé de mettre fin au désordre administratif de la France dénoncé avec force par M. de Maud'huy, et il a harmonisé les circonscriptions administratives. Cette harmonisation a certes soulevé quelques critiques, ici et là, mais elle a le mérite d'exister. Il sera toujours temps tard, à la lumière de l'expérience, de procéder aux rectifications qui se montreront utiles. Telle quelle, la réforme est hautement positive, car sans un cadre administratif unique et assez vaste, la plupart des efforts tentés en vue de l'expansion régionale seraient demeurés vains.

Ensuite, le Gouvernement a institué à l'échelon de chaque région, une conférence composée de représentants des divers intérêts régionaux, ainsi que de personnalités connues pour leur compétence — conférence qui aura pour objectif de surveiller l'élaboration puis l'application du plan d'expansion régionale, et au besoin de proposer des modifications.

Ces deux innovations, inspirées directement des recommandations du Conseil Economique et Social, semblent peu de chose en apparence. En fait, si on les replace dans le cadre de l'ensemble des recommandations du Conseil sur ce sujet, on s'aperçoit qu'il s'agit ici des premiers pas effectués en direction d'une renaissance économique, et même générale, de nos régions. M. Jules Milhau, dans son rapport, n'indique-t-il pas que le plan national devrait désormais non seulement tenir compte des plans régionaux, mais trouver en eux de véritables relais, afin qu'il tende à apparaître comme leur somme ou leur synthèse ? Or, il n'est pas douteux, à présent, qu'à moins d'un véritable renversement de tendance, bien improbable, c'est suivant l'ensemble des recommandations du Conseil que se poursuivra l'évolution de notre politique des économies régionales.

L'opinion publique, quant à elle, ne s'est pas trompée sur l'importance du choix ainsi opéré, et ce n'est pas par hasard si la régionalisation progressive de la France est de plus en plus à l'ordre du jour des préoccupations de tous. Une proposition de loi a été déposée dans ce sens. C'est le sujet dont ont débattu les élus locaux lors de leur récent congrès de Bordeaux, ainsi que plusieurs autres groupements, notamment des mouvements de jeunes. Comment, d'ailleurs, la réorganisation de nos régions ne serait-elle pas la préoccupation du jour, alors que l'instauration du Marché commun risque de favoriser plus que les autres certaines régions géographiquement privilégiées ?

Dans cette réanimation de nos régions, qui apparaît comme une révolution, surtout économique, mais qui ne pourra pas ne pas être aussi culturelle et administrative, le Conseil Economique et Social aura donc été l'aussi l'initiateur, c'est lui qui aura donné l'impulsion, indiqué la voie, édifié les fondements — quelque méconnu que demeure son rôle aux yeux de certains.

Dans l'évolution des idées et le bouleversement des institutions que nous connaissons aujourd'hui, dans le renouvellement de nos idéaux politiques, dans la recherche vers plus de justice sociale et de progrès humain, il apparaît clairement que la tendance de notre époque est de compléter la démocratie politique par une démocratie économique. Cela suppose l'instauration d'une économie concertée entre les représentants des divers intérêts en présence.

NOUVELLES D'AMÉRIQUE

M. NIXON ET M. KENNEDY CELEBRENT

LA VALEUR DU TRAVAIL DANS UNE SOCIÉTÉ LIBRE

DANS des déclarations faites spécialement pour le Labor Day (Fête du Travail, 5 septembre), les deux candidats rivaux à la présidence des États-Unis — le vice-président Nixon et le sénateur John F. Kennedy — ont célébré les nombreuses contributions apportées à l'humanité par le mouvement syndical libre aux États-Unis.

M. Nixon, candidat du parti républicain, a dit que « le travail dans une société libre était l'instrument de la dignité humaine ».

« Nous croyons, a ajouté M. Nixon, que toute personne née dans une société libre, toutes autres circonstances mises à part, doit pouvoir bénéficier, sur le plan économique, de larges possibilités de rétribution et pouvoir réaliser sa vocation sociale dans le travail qu'elle s'est librement choisi.

« Le travail, lot de l'humanité, est aussi la fierté de l'homme libre. Ce n'est pas le cas dans les sociétés ténébreuses du monde communiste. Le travail humain ravale l'homme et sa destinée quand le travailleur est relégué au rang, et au statut, d'une machine et d'une marchandise. Tous les travailleurs libres partagent en tout lieu l'espoir que les citoyens de ces sociétés pourront goûter quelque jour aux fruits de la liberté. »

Le vice-président Nixon a ajouté :

« A coup sûr, les 74 millions d'Américains qui, avec une maîtrise et un amour incomparables, créent de leurs mains la puissance économique de l'Amérique, représentent le but auquel tendent des aspirations populaires en tous lieux, y compris derrière le rideau de fer, non seulement pour l'allant qu'ils apportent dans leur travail, mais pour le régime de dignité et de liberté que rendent possible nos idéaux.

« Nous avons une grande production, de hauts niveaux de travail et de vie, mais la force de l'Amérique est une force qui va plus loin, une force qui réside dans la vigueur, la probité et l'indépendance des syndicats américains, dans l'institution des négociations collectives dans un climat de liberté qui permettent aux travailleurs et au patronat de régler le rythme du progrès économique, et,

surtout, dans cette foi, dans cette fidélité inébranlable à la cause de la liberté et à l'idéal de la dignité humaine, objectif, espoir et but constants de l'Amérique. »

Le sénateur Kennedy, candidat démocrate à la présidence des États-Unis, a dit, de son côté, que le mouvement syndical américain élevait la voix « non pour défendre un intérêt personnel étroit mais l'intérêt public et le peuple. »

« Sa générosité et son aide s'étendent à l'étranger, a ajouté M. Kennedy. Le mouvement syndical libre a joué et continuera de jouer un rôle important en arrêtant l'agression communiste.

« Des hommes sortis des rangs de l'organisation syndicale font fonction d'attachés et d'assistants techniques, permettant ainsi aux populations des autres pays de se rendre exactement compte de ce qu'est l'Amérique. »

S'adressant directement aux membres des organisations syndicales, M. Kennedy a poursuivi :

« Les négociations collectives ont toujours été de fondation dans le mouvement syndical américain. J'espère que vous continuerez à appuyer votre mouvement sur cette assise.

« Les négociations collectives dans la liberté sont bonnes pour toute la nation. A mon point de vue, c'est la seule alternative qui s'offre hors d'une réglementation étatique des salaires et des prix, laquelle mène finalement à la route menaçante du totalitarisme.

« Ceux qui voudraient détruire ou plutôt limiter les droits des organisations syndicales, ceux qui paralyseraient les discussions collectives ou qui empêcheraient les travailleurs de s'organiser syndicalement, desserviraient la cause de la Démocratie. »

Le Conseil général de l'A.F.L.-C.I.O. — composé de 134 représentants des fédérations syndicales affiliées, des départements métallurgiques et de l'industrie de la centrale et du Conseil exécutif — a, dans une récente réunion, donné son approbation à une recommandation du Conseil exécutif tendant à accorder le soutien de l'A.F.L.-C.I.O. aux candidats du parti démocrate (MM. Kennedy et Johnson).

Vérité en deçà, erreur au-delà... de l'Atlantique.

ACCROISSEMENT

DE LA PRODUCTIVITÉ AUX ÉTATS-UNIS

Le Bureau des Statistiques du Ministère américain du Travail fait état d'une forte élévation de la productivité de l'industrie américaine en 1959 dépassant l'accroissement moyen atteint au cours des treize années passées.

L'élévation se situe entre 4,2 et 4,4 %, avec la presque totalité du gain dans le secteur non agricole de l'économie.

La hausse de plus de 4 % dans la production par homme et par heure en 1959 est mise en parallèle avec un accroissement moyen d'un peu plus de 3 % pour toute la période d'après-guerre de 1947-1959.

Le Ministère du Travail a souligné que les chiffres du Bureau des Statistiques « ne reflétaient pas particulièrement les contributions propres du travail, ou du capital, ou de tout autre facteur intervenant dans la production », mais qu'« ils mesuraient plutôt l'effet combiné d'un certain nombre d'influences connexes telles que l'habileté des ouvriers, la maîtrise directo-

riale, les changements intervenus dans la technologie, l'utilisation du potentiel de production, la mise en œuvre et le volume des matériaux et les relations travail-patronat ».

Les statistiques montrent une augmentation de 12 % dans la production par homme et par heure dans l'industrie métallurgique ; de 10,2 % dans les mines d'anthracite ; de 8,7 % dans les charbons bitumineux, et de 8,4 % dans l'extraction du minerai de cuivre.

Une élévation de la production est également signalée dans l'extraction du minerai de fer (3,9 %) et dans le cuivre métal (0,9 %).

M. James P. Mitchell, secrétaire américain au Travail, décrivant cette augmentation comme « satisfaisante », a déclaré qu'elle montrait « la vigueur avec laquelle l'économie s'est relevée depuis la récession de 1957 et 1958 ». Il a ajouté que l'amélioration de la production tenait à une situation en général plus favorable dans l'industrie privée.

(Suite page 8)

LE MOIS ÉCONOMIQUE

Le niveau de l'activité économique

LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Ce niveau de décembre 1959 (177) est dépassé en septembre 1960 (180).

Ces objectifs du Plan Intérimaire pour 1960 seront atteints et même vraisemblablement légèrement dépassés.

INDICE CORRIGÉ DES VARIATIONS SAISONNIÈRES (SANS LE BATIMENT)
(Base 100 en 1952)

1958		1959			1960						
Janv.	Fév.	Janv.	Avril	Déc.	Janv.	Mars	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.
154	156	151	158	177	171	169	173	173	176	178	180

L'EMPLOI

LE MARCHÉ DU TRAVAIL

au premier jour du mois (en milliers)
données corrigées des variations saisonnières

	1957		1959		1960						
	Oct.	Oct.	Janv.	Mars	Mai	Juin	Juillet	août	sept.	Oct.	
Offres d'empl. non satisf.	62	18,5	22,6	25,2	22	24,0	24,3	23,6	24,4	25,1	
Dem. d'empl. non satisf.	85	139	147,5	138	130	126	123	127	128	127	
Chômeurs secourus	17	37,5	39,5	37	36	34,5	33,5	32,5	32	33,5	

LE NIVEAU DE L'EMPLOI : STABILITÉ PREVUE POUR L'AUTOMNE

(données corrigées des variations saisonnières)

	1957		1958		1959						
	1 ^{er} juil.	1 ^{er} avr.	1 ^{er} avr.	1 ^{er} juil.	1 ^{er} oct.	1 ^{er} jan.	1 ^{er} avr.	1 ^{er} juil.			
Durée hebdomadaire du travail											
ouvriers (en heures).....	46,8	46,5	45,7	46,3	46,2	46,2	46,4	46,7			
Indice des effectifs occupés (base 100 en 1954).....	105,2	106,4	104,2	104,4	104,5	104,6	104,8	105,0			
Indice d'activité de la main-d'œuvre (effectifs X durée du travail, indice non corrigé des variations saisonnières).....	108,4	107,6	103,7	106,1	106,4	105	105,6	107,1			

LES CONFLITS DU TRAVAIL

Nombre de journées de travail perdues du fait de conflits du travail (en milliers)

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1958	57	25	111	491	338	20	14	15	21	15	19	14
1959	205	730	384	122	101	76	45	17	37	79	92	49
1960	8	30	100	71	299	268	25*	7*				

* Provisoire.

LES INDICES DE PRIX

INDICE DES PRIX DE GROS (BASE 100 EN 1949) : HAUSSE

1957	1958	1959			1960							
Janv.	Janv.	Janv.	Juin	Déc.	Janv.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.
145	166,4	175	171,6	179,2	180,6	178,4	180	181,9	177,4	176,9	177	178,6

PRIX DE DÉTAIL - INDICE DES 250 ARTICLES :

1957	1958	1959			1960							
Janv.	Janv.	Janv.	Juin	Déc.	Janv.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.
100,8	114,9	124	120,5	128,4	130,1	130,4	130,6	130,3	130,2	130,7	131,9	132,1

L'INDICE DES 179 ARTICLES :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.
122,12	122,5	122,26	122,28	122,73	122,25	122,52	123,12	123,21

Le dépassement de l'indice de référence en juillet et août entraîne à partir du 1^{er} octobre un relèvement du S.M.I.G. que le Gouvernement a fixé à 2,31 %. Le salaire horaire minimum passe de 1,6015 N.F. à 1,6385 N.F. Le dernier relèvement du S.M.I.G. avait eu lieu au 1^{er} nov. 1959.

COMMERCE EXTERIEUR

BALANCE AVEC L'ÉTRANGER MOINS FAVORABLE

export
Tout rapport supérieur à 93 % gonfle nos réserves de devises
import

				En milliards de N. F.		
				Import.	Export.	Import.
				—	—	—
1958	1 ^{er} trimestre, moyenne mensuelle.....			1,53	1,12	73 %
	2 ^e trimestre, — — — — —			1,54	1,09	70 %
	3 ^e trimestre, — — — — —			1,23	1,02	79 %
	4 ^e trimestre, — — — — —			1,32	1,27	96 %
1959	1 ^{er} trimestre, — — — — —			1,47	1,28	87 %
	2 ^e trimestre, — — — — —			1,58	1,62	102 %
	3 ^e trimestre, — — — — —			1,44	1,51	105 %
	4 ^e trimestre, — — — — —			1,86	1,87	101 %
1960	1 ^{er} trimestre			2,04	2,06	99 %
	2 ^e trimestre			1,96	1,98	101 %
	3 ^e trimestre			1,89	1,80	95 %

L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

L'impôt abusif

Dès que le projet gouvernemental a été connu, et constatant qu'il ne comportait qu'une réduction insuffisante de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (réduction de moitié du décime Ramadier), le Conseil Fédéral a décidé d'adresser une lettre à tous les Présidents des Groupes parlementaires et aux Présidents des Commissions des Finances de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

Voici le texte de cette lettre en date du 6 octobre 1960.

Monsieur le Président,

L'Assemblée Nationale et le Sénat auront, au cours de la session actuelle, à voter la loi de finances pour l'année 1961.

A cette occasion, nous croyons devoir attirer votre attention et celle des membres de votre groupe sur l'insuffisance des dispositions prévues par le projet gouvernemental pour alléger la charge fiscale pesant sur les ingénieurs et cadres salariés.

Vous avez certainement constaté que, contrairement aux promesses faites au Parlement en 1959, lors du vote de la loi de finances, aucune proposition de modification du barème de l'impôt unique sur les personnes physiques ne lui a été proposée au cours de la session de printemps 1960.

D'autre part, le projet gouvernemental ne comporte que la seule réduction de moitié du décime supplémentaire.

Si l'on s'en tient au projet gouvernemental, les ingénieurs et cadres salariés dont les revenus sont déclarés par des tiers ne verront pas diminuer sensiblement la charge qu'ils supportent en matière d'impôts directs. Cependant, certains revenus, de niveau équivalent à celui de leurs rémunérations, ont, dès 1960, bénéficié d'un allègement d'impôts de 11 à 20 %.

Le projet gouvernemental nous apparaît comme nettement insuffisant et ne saurait être considéré comme réalisant une étape valable vers une plus grande justice fiscale.

Nous vous serions très obligés d'attirer l'attention des membres de votre groupe sur ces aspects du projet qui leur est soumis, en leur rappelant les modifications suivantes préconisées par la C.F.T.C. au nom de l'ensemble des catégories professionnelles qu'elle représente, en particulier les ingénieurs et cadres :

- Suppression totale du décime supplémentaire ;
- Exonération du salaire de base portée de 220.000 à 300.000 ;
- Elargissement des tranches d'imposition selon le barème suivant, pour une part :

10 % de 3.000 à 4.500 N.F.

15 % de 4.500 à 7.000 N.F.

20 % de 7.000 à 10.000 N.F.

30 % de 10.000 à 20.000 N.F.

35 % de 20.000 à 30.000 N.F.

Au cas où le Gouvernement n'accepterait pas une telle proposition, il nous apparaît — comme un minimum — que la tranche de réfaction soit portée à 25 %.

Convaincus de l'intérêt que vous voudrez bien accorder à notre proposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le Secrétaire général :
A. BAPAUME

Au moment où est rédigé cet article (22 octobre), nous avons reçu les réponses des groupes suivants :

ASSEMBLEE NATIONALE

Groupes
des Républicains
Populaires
et du Centre
Démocratique

Apporte son adhésion complète à nos observations ; les fait parvenir à MM. Dorey et Gabelle, membres d'un groupe de travail ad hoc de la Commission des Finances avec mission de défendre nos propositions.

SENAT

Le Président
de la Commission
des Finances

« ...J'ai pris acte du point de vue exprimé par votre organisation syndicale que je ne manquerai pas de porter à la connaissance des membres de la Commission des Finances.

« Je tiens d'ailleurs à vous indiquer qu'à titre personnel je partage votre opinion sur la nécessité de relever l'abattement à la base et d'élargir l'éventail des tranches d'imposition. »

Groupe Socialiste

« ...Cet important problème n'a pas échappé à l'attention du groupe socialiste et, pour vous en convaincre, il vous suffira de vous reporter aux interventions faites par mon collègue

Ludovic Tron, sénateur des Hautes-Alpes, au nom du groupe socialiste.

« J'ajoute que nous avons cru devoir prendre l'initiative, avant la discussion budgétaire à laquelle vous faites allusion, de déposer sur le Bureau du Sénat une question orale avec débat au Premier Ministre (J. O. Sénat, 6 octobre, page 1223). C'est vous dire que nous restons vigilants en la circonstance et que nous entendons poursuivre nos efforts dans le sens que vous souhaitez... »

PROGRAMME

DE CYCLE DE FORMATION 1960-1961

1^{er} WEEK-END

Bierville 19 et 20 novembre 1960

Psychosociologie avec

A. DE PERETTI

Ingénieur en chef
des Manufactures de l'Etat

Max PAGES

Assistant
à la Faculté de Rennes

P. BADIN

Professeur
à l'Institut Catholique
de Paris

★

2^e WEEK-END

Bierville 28 et 29 janvier 1961

La Comptabilité Nationale

P. BON

Ingénieur
des Ponts et Chaussées

Epargne et Investissements

P. BON

Conception et Moyens d'Action
d'une politique économique

J. DUMONTIER

Professeur
à l'Ecole Polytechnique

★

5^e WEEK-END

Bierville 6 et 7 mai 1961

Organisation de l'Entreprise
Guy BOUCHEZ

3^e WEEK-END

Bierville 4 et 5 mars 1961

Le Contexte dans lequel se situe
notre action

Histoire du Mouvement Ouvrier

R. LE BESCOND

Directeur
de l'Institut Confédéral
de Formation

Sociologie de la Classe Ouvrière

A. DETRAZ

Membre
du Bureau Confédéral,
Secrétaire général
de la Fédération
du Bâtiment

Le Sous développement

François PERROUX

Professeur
au Collège de France

★

4^e WEEK-END

Bierville 15 et 16 avril 1961

L'Homme dans la nature et dans
la Société selon MARX

Pierre FOUGEYROLLAS

Agrégé de Philosophie.

Lénine et le Léninisme

Théorie Marxiste
de la Plus Value

Bernard CAZES

Chargé de mission
au Commissariat général
au Plan.

DES ACCORDS DE SALAIRES

PAPIER CARTON

Le 12 octobre 1960 a été conclu un accord de salaires pour les Entreprises de la Production des papiers, cartons et celluloses. Il fixe le nouveau point salaires à 555 NF à dater du 1^{er} octobre 1960. Il remplace le précédent accord qui datait de novembre 1959 et qui avait arrêté le point salaires à 525 NF, ce qui représentait une majoration de 4,76 %.

Un accord semblable a été signé le 13 octobre avec l'Industrie de la Distribution et de la Transformation des papiers-cartons, de même qu'avec celle de la Transformation du papier-écritures.

CHARBON

Dans l'importation charbonnière et le commerce de gros du charbon, un accord pour les ingénieurs et les cadres a été signé qui prend effet du 1^{er} octobre 1960.

Il fait passer le point annuel à 3.275 NF, soit un point mensuel de 2.729 NF, ce qui représente sur l'accord du mois de juin 1960 une augmentation de 2,34 % et de 4,60 % par rapport à celui du mois d'octobre 1959.

IMPORT-EXPORT

La Convention nationale de cette branche d'activité prévoit que les classifications et la base des salaires seront fixées localement ou régionalement.

A notre connaissance, seule la région parisienne s'est conformée

aux dispositions de la Convention. Le dernier accord régional remonte à décembre 1955.

Après un certain nombre de démarches, un nouvel accord vient d'être conclu qui fixe pour les cadres le point salaires à 2,25 NF, auxquels s'ajoute la prime d'ancienneté telle qu'elle est prévue par l'arrêté du Ministre du Travail de décembre 1948.

Dans cette branche d'activité, le principe de l'écrasement de la hiérarchie subsiste ; nous nous sommes élevés une fois de plus contre cette méthode et, bien que nous soyons arrivés à l'atténuer dans le dernier accord, nous avons prévenu le patronat que nous ne tarderions pas à lui demander une nouvelle réunion afin qu'à la suite de plusieurs accords successifs l'on arrive à supprimer les écarts de points de base hiérarchique existants.

LAITERIE

Dans cette industrie, la dernière convention de salaires date de février 1960. Elle avait fixé le point à 2.303. Un nouvel accord, qui prend effet du 1^{er} octobre, a arrêté le point salaires mensuel hiérarchique à 2.426, soit une augmentation de 5,48 % par rapport au précédent.

BOIS

A dater du 15 novembre, le point salaires des cadres passe à 2,70 NF. Il remplace l'accord de fin 1957 qui avait fixé ce point à 2,30 NF.

L'Algérie

LE BUREAU DE LA FEDERATION DES INGENIEURS ET CADRES DE LA C.F.T.C.,

SE GARDANT d'intervenir dans un domaine qui n'est pas directement de sa compétence, mais angoissé devant le trouble que la prolongation de la guerre d'Algérie fait régner dans les esprits de tous les milieux et qui conduit des Français à des solutions de désespoir,

AFFIRME sa volonté de contribuer à la réalisation des conditions d'une vie harmonieuse entre Communautés destinées à vivre ensemble et de rester ainsi fidèle aux principes qui motivent son action,

DEMANDE à tous ceux qui en portent la responsabilité de hâter la fin du conflit algérien par la recherche d'une solution librement acceptée par les populations intéressées,

INVITE ses adhérents à œuvrer dans ce sens par tous les moyens en leur possession.

Paris, le 25 octobre 1960.

Pour le Bureau :

Le Secrétaire Général : A. BAPAUME.

L'Automobile

LES INGENIEURS ET CADRES C.F.T.C. DE L'AUTOMOBILE,

CONSIDERANT que les licenciements actuels de RENAULT ne sont qu'une manifestation partielle du désordre économique automobile,

SOULIGNANT par exemple que l'hiver dernier PEUGEOT réduisait ses horaires à 42 heures à un moment où RENAULT battait des records de production, tandis qu'aujourd'hui PEUGEOT monte en cadence et embauche alors que RENAULT débauche,

RAPPELANT que ces dernières années SIMCA a périodiquement effectué des débauchages importants,

CONSTATANT que les moyens de production automobile actuels ne sont pas employés à 100 % et que néanmoins les constructeurs vont investir en trois ou quatre ans, plusieurs centaines de milliards prélevés sur le revenu national pour se concurrencer et faire face à l'industrie allemande, anglaise, italienne, etc.,

DEMANDENT AUX CONSTRUCTEURS ET AUX POUVOIRS PUBLICS D'ARRÊTER CE GASPILLAGE,

en réalisant systématiquement l'équilibrage des chaînes de production et de l'emploi du personnel, c'est-à-dire en faisant produire des pièces ou monter des véhicules par des usines sous-occupées pour le compte des concurrents dont les carnets de commandes sont temporairement plus importants,

en unissant les réseaux d'exportation pour économiser de coûteux investissements commerciaux,

en regroupant les services de recherche,

DEMANDENT AUSSI que chaque constructeur français soit engagé à passer accord réciproque avec un constructeur allemand ou italien sur ces deux points :

équilibre des chaînes par transfert de fabrication au cas de fluctuations commerciales atteignant un des partenaires, fusion du réseau de distribution dans le Marché Commun.

Paris, le 24 octobre 1960.

RÉVISION DE CONVENTIONS

PRESSE PARISIENNE

A la réunion paritaire qui a eu lieu le 19 octobre, il a été demandé la révision de plusieurs clauses de la Convention collective portant sur la prime d'ancienneté, les congés payés, ainsi que sur la durée du règlement des salaires en cas de maladie.

Ces questions sont à l'étude par le Syndicat patronal.

La révision des salaires a été également évoquée.

AMEUBLEMENT

A la suite de plusieurs réunions paritaires portant essentiellement sur l'amélioration de la base des salaires qui, entre autres, n'a pas été révisée pour les mensuels depuis décembre 1957,

aucune entente n'a pu se faire avec la nouvelle organisation patronale qui a pris en mains les destinées de la profession.

Une nouvelle réunion est prévue au cours de laquelle il sera peut-être possible de trouver un terrain d'entente.

D'autre part, à la suite des demandes présentées par les organisations de salariés, le patronat de l'Ameublement s'est déclaré d'accord pour instituer un régime de retraites complémentaires pour tout le personnel, les cadres compris. Ceux-ci cotiseraient sur leurs salaires jusqu'au plafond de la Sécurité sociale.

Les modalités de ce régime sont encore à mettre au point, car le patronat a marqué certaines exigences sur lesquelles les organisations de salariés ont fait des réserves justifiées.

NOUVELLES CONVENTIONS

PRESSE PÉRIODIQUE

La Convention collective nationale des Cadres de la Presse périodique, dont nous avons annoncé si souvent la rédaction en cours de discussions, est enfin terminée.

Nous en donnerons un aperçu dans « Cadres et Professions » de décembre.

MIROITERIE

Une Convention annexe à la Convention nationale de la Mirotierie est en cours de discussion pour les Cadres.

Elle est très largement inspirée de celle de la Fabrication du Verre à la main.

DEUIL

Nous avons eu la douleur d'apprendre le décès de M^{me} Francis BEAU, dont les obsèques ont eu lieu le jeudi 29 septembre, en la Basilique de Saint-Denis, sa paroisse.

M^{me} BEAU était l'épouse de notre camarade Francis BEAU qui a assuré pendant un certain temps

le Secrétariat permanent de notre Groupe de Cadres et des Inspecteurs de l'Assurance.

Nous associant à la douleur de notre ami, nous lui adressons, de la part de tout notre mouvement, nos très vives et chrétiennes condoléances.

La formation professionnelle

Les conférences de l'A. F. A. P.

La qualité, facteur de prospérité

Lundi 14 novembre. — « La qualité : Quelques points d'interrogation », par M. CROCHET, Administrateur de l'A. F. A. P.

Lundi 21 novembre. — « Le consommateur et la qualité », par M^{me} J. PICARD, Représentante des Associations familiales au Conseil économique.

Lundi 28 novembre. — « Avantages et limites des labels de qualité », par M. ROMIEU, Chef du Bureau de la Consommation du Secrétariat d'Etat au Commerce intérieur.

Lundi 5 décembre. — « Le Service de Repression des Fraudes et la protection de l'acheteur », par M. SOUVERAIN, Inspecteur divisionnaire de la Repression des Fraudes.

Lundi 12 décembre. — « Rôle de la normalisation dans une politique de qualité », par M. FRON-TARD, Directeur de l'A. F. N. O. R.

Lundi 19 décembre. — « La notice descriptive de qualité », par M. LEVI, Directeur de Qualité-France.

Lundi 9 janvier. — « La spécification dans les

achats de l'Etat », par M. BLANC, Commissaire général adjoint aux Prix.

Lundi 16 janvier. — « Les méthodes modernes de contrôle de qualité », par M. BUISSON, Directeur de l'Electronique appliquée à la Mécanique.

Lundi 23 janvier. — « Quelques exemples de promotion des ventes par la qualité. »

Lundi 30 janvier. — « L'action d'un important acheteur sur ses fournisseurs ; la S.N.C.F. », par M. CROS, Directeur du Service des Achats de la S. N. C. F.

Lundi 6 février. — « Principes directeurs d'une politique de qualité », par M. DUCAMIN, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat.

Les conférences-discussions auront lieu à 18 h. 30 précises dans la salle de réunion du Centre audiovisuel de l'A. F. A. P., 21, rue Clément-Marot, Paris (8^e).

Renseignements et inscriptions : A. F. A. P., Secrétariat des conférences-discussions, 6, rue Royale, Paris (8^e) ; OPE. 14-60.

L'application d'analyse économique à la gestion de l'entreprise industrielle

Ce cycle d'études s'adresse aux cadres dirigeants des entreprises industrielles assurant la distribution de leurs produits, par des réseaux d'agents, à des transformateurs, des grossistes ou des détaillants.

Ce cycle est divisé en trois sessions qui permettent d'examiner les applications d'une méthode commune, l'analyse économique, aux trois fonctions principales de l'entreprise : commercialisation, fabrication, investissements. Chaque session peut être suivie isolément, mais il est souhaitable que les entreprises participant à ces journées d'études inscrivent un de leurs dirigeants aux trois sessions, ou le responsable du département Vente, du département Production et du département Financier à chaque session.

Première session : 15, 16 et 17 novembre 1960, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Directeur de la session : M. BERLANCOURT, Directeur de GROUP.

« L'analyse économique appliquée à la gestion commerciale » (étude du réseau de vente ;

détermination de la politique commerciale ; contrôle des ventes ; stocks de produits finis).

Deuxième session : 20, 21 et 22 décembre 1960 (mêmes heures). Directeur de la session : M. MORICEAU, Conseiller d'entreprise.

« L'analyse économique appliquée aux problèmes de production » (approvisionnements ; stocks de matières premières ; fabrication).

Troisième session : 24, 25 et 26 janvier 1961 (mêmes heures). Directeur de la session : M. LABOURIER, Secrétaire général de l'Institut de Contrôle de Gestion.

« L'analyse économique des investissements » (investissements pour le renouvellement du matériel ; investissements pour la fabrication de produits nouveaux ou par procédés nouveaux ; contrôle de la politique de prix).

Les sessions auront lieu à la salle de réunion de l'A. F. A. P., 6, rue Royale, Paris (8^e).

Renseignements et inscriptions : A. F. A. P., Service d'Assistance technique, 6, rue Royale, Paris (8^e) ; OPE. 14-60, poste 16.

L'école des chefs d'entreprise

Première du genre, l'Ecole du Chef d'Entreprise et des Cadres supérieurs a été fondée en 1945. Depuis cette date, elle a formé en seize sessions annuelles plus de 3.500 élèves.

Son enseignement aborde à peu près tous les aspects de la vie des entreprises dans une vue synthétique, aussi précieuse pour les « chefs » qui ont besoin de « faire le point » que pour les cadres — ingénieurs par exemple — jusqu'alors assez étroitement spécialisés et qui désirent accéder à une perspective d'ensemble les préparant à des responsabilités plus étendues.

Les problèmes économiques et sociaux, les relations humaines, les techniques commerciales les plus récentes font partie de l'enseignement, aussi bien que les aspects de la gestion administrative et financière, et que les disciplines de l'organisation scientifique du travail. Chaque élément de ce vaste « panorama » est mis à sa place, et à sa juste valeur, avec le souci de former le jugement, de faire prendre conscience de la complexité et de l'interdépendance des problèmes ; il ne s'agit en aucune manière, par contre, de « bourrer » des mémoires.

Tous les professeurs sont des hommes engagés dans la vie économique, qui « vivent » tous les jours ce qu'ils ont accepté d'enseigner. Beaucoup d'entre eux sont des personnalités connues. Le « climat » de l'Ecole est fait d'esprit d'entraide et de coopération.

Une méthode entièrement originale, qui a fait la preuve de son efficacité et de sa souplesse, combine les cours écrits, remis ou envoyés en texte intégral à tous les élèves, et des séances de révision avec discussion de « cas » qui ont lieu, pour les Parisiens chaque lundi soir de 18 h. 30 à 20 h. 30, d'octobre à mai, et pour les provinciaux lors d'une session intensive d'une semaine, à la fin du mois de mai. Il n'y a ainsi aucune personne, si absorbée, si isolée qu'elle soit, qui ne soit en mesure de s'enrichir au contact de l'E.C.E.

Le nombre des élèves de chaque promotion étant limité, il y a intérêt à demander d'urgence le programme détaillé et les conditions d'inscription au Secrétariat de l'Ecole, 100, rue de l'Université, Paris (7^e) ; téléphone : INV. 27-96.

Programme de la session 1960-61

I. — REFLEXIONS SUR QUELQUES DONNEES FONDAMENTALES : les doctrines économiques, le travail, la propriété.

MM. Henri DANNAUD, André AUMONIER, Pierre VINOT, Raymond DREUX, André PIETTRE.

II. — LES HOMMES DANS L'ENTREPRISE.

MM. René-Henri PARILLAUD, Robert R. VASSEUR, Raymond VATIER, Georges GRZYBOWSKI, Bernard JOUSSET, M^{lle} Alice GEIGER.

III. — L'ENTREPRISE : son organisation générale et l'organisation de la production.

MM. Henri DANNAUD, Yvon CHOTARD, Louis PEHUET, André BARNAY, Rolf NORDLING, Maurice CLIQUET, René SAUQUET, Maurice GIARD.

IV. — L'ENTREPRISE : sa vie juridique, administrative et financière.

MM. Raoul LEGOUZ, Roger CASATI, Alfred CALLU, Michel PIERRE, Georges GRZYBOWSKI.

V. — L'ENTREPRISE : sa vie commerciale.

MM. Henri TOULOUSE, Jacques PICTET, Philippe PERROT-DESNOIX, Pierre DORE, Henri HENAUT, Emile MORANDO.

NOUVELLES D'AMÉRIQUE (suite)

SALAIRES 1960 AUX ETATS-UNIS HAUSSE MOYENNE DE 4 %

Les conventions collectives négociées aux Etats-Unis au cours du premier semestre de 1960 prévoyaient des augmentations de salaires de l'ordre d'environ 4 % mais la hausse du coût de la vie a réduit le gain réel des salariés résultant de cette augmentation à 2,5 % environ. C'est ce qui ressort d'un rapport publié par l'A.F.L.-C.I.O.

Ce rapport qui a été établi par la section Documentation de la grande Centrale américaine, fait état, pour la majorité des négociations collectives, d'une augmentation de 7 à 12 cents du salaire horaire, soit une augmentation de 3 à 5 %.

Des augmentations de 13 cents, ou plus, par heure ont été négociées dans près de 25 % des conventions intervenues ; des hausses allant jusqu'à 6 cents ont été obtenues dans 20 % des contrats considérés, principalement dans les industries où sévissent des dépressions chroniques ; aucune hausse ne s'est produite dans 3 % des conventions examinées par les auteurs du rapport.

En somme, les hausses de cette année sont sensiblement égales ou très légèrement plus élevées que les paliers de salaires atteints en 1959.

Ce rapport sur les négociations collectives insiste sur les facteurs fondamentaux suivants :

— La plupart des industries semblent connaître une situation qui leur aurait permis de consentir de plus larges aug-

mentations que celles qui sont intervenues au cours des négociations. Le rythme des ventes et les bénéfices se sont maintenus ou accrus par rapport aux niveaux de l'année dernière.

— Des hausses de salaire pour nombre de travailleurs couverts par des conventions collectives étaient prévues comme devant jouer automatiquement, aux termes des accords qui devaient s'appliquer en 1960 sans nouvelles négociations. Ces hausses ont été généralement de 4 % et plus.

— L'absence d'embauche est encore le grand problème dans quelques industries et dans certaines zones. Le chômage sur une large échelle a dû exercer un effet limitatif sur les négociations de salaires dans ces industries et dans d'autres.

— Le coût de la vie s'est petit à petit élevé de 1,5 à 2 % par rapport à l'année précédente. La nécessité s'est donc imposée aux syndicats d'obtenir des hausses de salaires équivalentes, ne serait-ce que pour pallier la hausse des prix.

Les avantages sociaux du type sursalaires ont été plus largement, plus libéralement accordés au cours des négociations collectives de 1960, estime le rapport de l'A.F.L.-C.I.O. Des améliorations de cet ordre sont intervenues dans 75 % environ de l'ensemble des accords.

Le rapport relève que, d'après les calculs du Ministère du Travail, quelque 2 millions et demi de travailleurs devront recevoir des augmentations de salaires automatiques d'après les contrats négociés au cours des années précédentes. Les hausses prévues sont le plus

souvent de l'ordre de 6 à 8 cents de l'heure.

Pour les ouvriers du bâtiment, cités dans un tableau séparé, la hausse la plus communément pratiquée en 1960, aux termes des conventions en cours est de 22 cents de l'heure. La plupart des 458.000 travailleurs de cette catégorie — 85 % environ — obtiendront 11 cents et plus d'augmentation.

AUGMENTATION DU COUT DE LA VIE EN JUILLET AUX ETATS-UNIS

Le coût de la vie a augmenté en juillet aux Etats-Unis, mais la hausse qui s'est produite a été la plus légère que l'on ait enregistrée pour ce mois depuis 1954 rapporte le ministère du Travail.

Le prix accru des denrées alimentaires, de l'essence et des services a fait passer l'indice des prix à la consommation en juillet à 126,6 % de la base 1947-1949.

La hausse de l'indice de 0,1 % en juillet a porté l'indice pour le mois à 1,4 % au-dessus de celui de juillet de l'an dernier.

Les prix des denrées alimentaires en juillet ont accusé une hausse de 1 % par rapport à l'an dernier ; ceux des produits de consommation de 1,5 % et ceux des services, notamment de ceux qui se trouvent associés aux soins médicaux et à l'accès à la propriété immobilière, de 2,9 %.

Dans le même temps, le salaire net des ouvriers d'usine et le pouvoir d'achat de ce salaire ont enregistré pour le

mois de juillet des diminutions saisonnières.

Le salaire net de juillet a diminué de 36 cents par semaine pour une paie se montant à 81,23 dollars pour les ouvriers mariés et à 73,67 dollars pour les ouvriers célibataires.

Le Ministère du Travail indique que la diminution est due à un abaissement saisonnier de la durée de la semaine de travail dans les usines, abaissement de l'ordre de 0,2 heure en juillet qui a ramené la semaine à 39,8 heures.

La diminution de la paie ramenée à la maison, plus la hausse des prix à la consommation ont réduit le pouvoir d'achat de l'ouvrier d'usine en juillet d'environ un demi pour cent par rapport au mois précédent, selon l'estimation du Ministère du Travail.

Les conventions tenant la vedette en matière de salaires comportent les hausses suivantes :

Aviation : 4 à 11 cents de l'heure pour 80.000 travailleurs ; Vêtement : 17,5 cents de l'heure pour 125.000 ouvriers dans l'habillement masculin (hommes et jeunes gens) ; Construction, 15 à 20 cents ; Chemins de fer, 10,5 cents ; Caoutchouc, 4 à 9,5 cents ; Métallurgie, 16,4 cents ; Téléphone, 7,3 cents ; Textiles, 5 % environ ; Services publics, 4 à 5 %.

Le rapport de l'A.F.L.-C.I.O. donne également les statistiques suivantes :

Dans les industries manufacturières, 7,8 millions d'ouvriers sur les 11,7 millions des effectifs nationaux des travailleurs affectés à la production tra-

vailent dans les usines où la majorité d'entre eux se trouve couverte par des conventions collectives. Les Etats du centre-nord du pays comptent 3 millions d'ouvriers manufacturiers dans des usines où ils sont couverts par de telles conventions ; les Etats du nord-est, 2,8 millions ; le sud, 1,2 million ; l'ouest, 800.000 ouvriers.

Les tarifs de base des syndicats du bâtiment dans 100 villes au 1^{er} juillet faisaient apparaître un salaire horaire moyen de 4,18 dollars pour les maçons briqueteurs, 4,01 pour les plâtriers et les plombiers, 4 dollars pour les électriciens, 3,77 dollars pour les charpentiers, 3,54 dollars pour les peintres et 2,78 dollars pour les manœuvres.

A VENDRE PAR ADHERENT

A LA COURNEUVE
(Quartier résidentiel)
BEAU PAVILLON, tout confort, libre de suite, 4 pièces, cuisine, salle de bains, communs. Garage, Jardin.
Tél. APPERT, FLANDRE 19-07.
Ou écrire 15, avenue de la République, La Courneuve (Seine).

Rédaction Administration
26, RUE MONTHOLON
PARIS (IX^e)
Téléph : TRU 91-03
C C Paris 4169-19
PUBLICITE
AGENCE PUBLICAT
24, boulevard Poissonnière
PARIS (IX^e)
Téléphone TAITbout 64-11
Le numéro : 0,40 N.F.

Le Gérant : A. BAPAUME.
Imp. spéc. de « Cadres et Profession »
5, rue du Cornet, Le Mans. — 44.998